

Unités d'enseignement de Bachelier: présence obligatoire ou non aux TP et TD associés à une/aux UE que l' étudiant n'aurait pas validé lors d'une inscription antérieure

BLOC 2

Les consignes ci-dessous concernent l'obligation ou non pour l'étudiant "répétant pour une UE" d'être présent aux TP/TD associés, qu'il aurait déjà suivi lors d'une inscription antérieure à l'UE dont il n'aurait pas validé les crédits.
Ces consignes sont complémentaires à l'engagement pédagogique de chaque UE.

COURS DU BLOC B2

CODE DE COURS	INTITULE DE COURS	TP (h)	TD (h)	PRESENCE OBLIGATOIRE OUI/NON	MODALITES/REMARQUES	Possibilité de rattraper le TP sous une autre forme (présentiel raccourci, en ligne, rapport,...)
VETE0464-1	<i>Anatomie des animaux domestiques I</i> - Annick Gabriel	48		OUI		
			4	OUI		
VETE0465-1	<i>Anatomie des animaux domestique II</i> - Annick Gabriel	50		OUI		
			6	OUI		
VETE2102-1	<i>Physiologie des animaux domestiques I</i> - Tatiana Art, Pierre Lekeux	6		NON*	* Présence non obligatoire à condition que, lors de son inscription antérieure à ce code de cours, l'étudiant répétant ait assisté à toutes les activités pratiques et ait satisfait aux exigences requises dans l'engagement pédagogique. L'étudiant répétant peut néanmoins assister aux séances pratiques et dirigées sur base volontaire à condition d'en faire la demande par mail en début de quadrimestre	
			2	NON*		
VETE2103-1	<i>Physiologie des animaux domestiques II</i> - Tatiana Art, Pierre Lekeux	12		NON*		
			6	NON*		
VETE02058-1	<i>Embryologie des animaux domestiques</i> - Luc Grobet	6		NON*	* Présence non obligatoire aux séances de TP à condition que lors de son inscription antérieure au code de cours VETE2058-1 Embryo-Histo I, l'étudiant répétant ait assisté à toutes les activités pratiques et ait satisfait aux exigences requises dans l'engagement pédagogique. L'étudiant répétant peut néanmoins assister aux séances pratiques sur base volontaire s'il en fait la demande par mail en début de quadrimestre et s'engage dans ce cas à assister à toutes les séances de TP du cours VETE2058-1-partie Embryologie	
	<i>Histologie des animaux domestiques I</i> - Nadine Antoine, Luc Grobet	16		NON*	* Si l' étudiant a validé le cours VETE0015-1 Histologie des animaux domestiques II : Présence non obligatoire aux séances de TP et aux répétitions de VETE2058-1-Histo I. * Si l'étudiant n'a pas validé VETE0015 Histo II: Présence non obligatoire aux séances de TP mais <u>obligatoire aux séances de répétitions</u> , à condition que lors de son inscription antérieure au code de cours VETE2058-1 Embryo-Histo I, l'étudiant répétant ait assisté à toutes les activités pratiques et ait satisfait aux exigences requises dans l'engagement pédagogique. L'étudiant répétant peut néanmoins assister aux séances pratiques sur base volontaire s'il en fait la demande par mail en début de quadrimestre et s'engage dans ce cas à assister à toutes les séances de TP et aux séances de répétitions du cours VETE2058-1-partie Histo I	

CODE DE COURS	INTITULE DE COURS	TP (h)	TD (h)	PRESENCE OBLIGATOIRE OUI/NON	BLOC 2 MODALITES/REMARQUES	Possibilité de rattrapper le TP sous une autre forme (présentiel raccourci, en ligne, rapport,...)
VETE0015-1	<i>Histologie des animaux domestiques II</i> - Nadine Antoine, Luc Grobet	30		NON*	*Présence non obligatoire aux séances de TP <u>mais obligatoire aux séances de répétitions</u> , à condition que lors de son inscription antérieure à ce code de cours, l'étudiant répétant ait assisté à toutes les activités pratiques et ait satisfait aux exigences requises dans l'engagement pédagogique. L'étudiant répétant peut néanmoins assister aux séances pratiques sur base volontaire s'il en fait la demande par mail en début de quadrimestre et s'engage dans ce cas à assister à toutes les séances de TP et aux séances de répétitions.	
VETE0004-3	<i>Biochimie des animaux domestiques</i> - Bureau Fabrice, Pirottin Dimitri	20		OUI		
			24	OUI		
VETE1068-1	<i>Génomique animale</i> - Michel Georges		10	OUI	Normalement une dispense des TD n'est pas envisagée. Néanmoins, une dispense peut être accordée à titre exceptionnel, sur demande argumentée de l'étudiant envoyée par e-mail aux deux adresses suivantes simultanément: Michel.Georges@ulg.ac.be et Nathalie.Faust@ulg.ac.be .	
VETE2057-1	<i>Zootecnie et ethnographie</i> <i>Appréciation des animaux domestiques</i> - Jean-François Cabaraux	16		OUI	Si le SIMA et TP d'appréciation des animaux domestiques sont validés l'année précédente, ils ne doivent pas être représentés. Par contre, les étudiants qui ont raté le TP d'appréciation doivent le représenter l'année suivante car il y a des interrogations certificatives comptant pour la note finale qui sont réalisées durant la semaine de TP. si le SIMA n'a pas été fait l'année précédente, il doit être fait l'année suivante.	
	<i>Stage d'immersion en milieu animalier</i> - suppl : Marc Vandenheede		80	OUI		
	<i>Ethographie</i> - Jean-François Cabaraux					
VETE2104-1	<i>Anglais scientifique I et recherche documentaire</i>			NON	Refaire les exercices dans eCampus.	
	<i>Recherche documentaire</i> - Sandrina Vandenput	6		NON	Refaire les tutoriels et exercices en ligne - à leur meilleure convenance	
	<i>Savoir voir</i> - Nadine Antoine		4	NON	Si test réalisé antérieurement, pas d'obligation de le refaire.	
VETE0014-1	<i>Ethologie des animaux domestiques</i> - Marc Vandenheede	/	/			
VETE0036-4 VETE0036-5	<i>Ecologie appliquée aux animaux domestiques - tronc commun</i> - Jean-François Cabaraux	12		NON (TP en ligne)	Aucune dispense n'est accordée: l'étudiant doit refaire le TP en ligne.	
	<i>Complément sur les modalités de logement des animaux de production</i>					
	<i>Complément sur les modalités de logement des animaux de compagnie et de laboratoire</i>					